

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER**

**Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique
Spécialité maintenance des matériels et équipements mécaniques
Option électromécanique
1 poste**

Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 15 Mars 2023

Le jury d'admissibilité du concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique, Spécialité maintenance des matériels et équipements mécaniques, Option électromécanique s'est réuni en visioconférence le **15 Mars 2023** en vue de statuer sur l'admissibilité des candidat(e)s à l'issue de l'étude des dossiers.

Etaient présents :

- **Madame Clotilde BANCEL**, Coordinatrice sites, pôles et proximité aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint travaux, maintenance et sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller & CHIL de Wissembourg,
- **Monsieur Olivier GENTNER**, Ingénieur Hospitalier au Centre Hospitalier d'Haguenau,
- **Monsieur Christophe NONNENMACHER**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, chargé des maintenances à l'EPSAN de Brumath,

Etait absent :

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Le jury, arrête la liste d'admissibilité au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

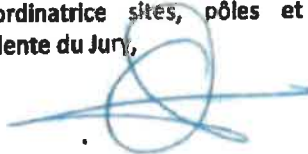
NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admissibles :
(ordre alphabétique)

BODRA Driss

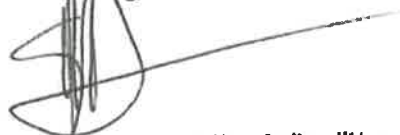
VALVERDE Laurent

MEMBRES DU JURY

- **Madame Clotilde BANCEL**, Coordinatrice sites, pôles et proximité aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,



- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint travaux, maintenance et sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller & CHIL de Wissembourg,



- **Monsieur Olivier GENTNER**, Ingénieur Hospitalier au Centre Hospitalier d'Haguenau,



- **Monsieur Christophe NONNENMACHER**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, chargé des maintenances à l'EPSAN de Brumath,



- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

ABSENT

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 15 Mars 2023